

REGLEMENT DU TROPHEE GRAND OUEST SIDE CAR CROSS

REGIONS : BRETAGNE- CENTRE- NORMANDIE- PAYS DE LOIRE- POITOU CHARENTE- AQUITAINE

Article 1 : DEFINITION

Les équipages des ligues Bretagne, Centre, Normandie, Pays de Loire, Poitou Charente, Aquitaine auront la possibilité de participer à un ensemble de courses appelé Trophée Grand Ouest Side Car Cross.

Ces courses ne pourront se dérouler que sur des circuits gérés par des clubs affiliés purement FFM. La double affiliation FFM / UFOLEP ne leur permettra pas de prétendre organiser un TROPHEE GRAND OUEST DE SIDE-CAR CROSS.

Le calendrier devra se limiter à 7 épreuves au maximum.

Celui-ci est réservé aux équipages ayant une licence nationale compétition NCO (disponible à partir de 15 ans) appartenant à un club de ces 6 ligues. Le pilote doit être âgé d'au moins 17 ans et le passager 15 ans. **Pour pouvoir commencer à 14 ans, pilotes et passagers sont limités aux cylindrées 125 cc ou 250 cc.**

Il est réservé aux équipages ne figurant pas dans les **30 premiers du classement du championnat de France side-car cross de l'année précédente.**

Cependant, dans le cas d'un nombre insuffisant d'équipages, des équipages figurant dans les 30 premiers du classement du championnat de France side-car cross de l'année précédente pourront être inscrits pour compléter le plateau sans que ceux-ci puissent prétendre au classement de la journée ni au classement cumulé de ce championnat. **(A la condition absolue qu'il n'y ait pas d'épreuve de championnat de France le même week-end).**

Les équipages ne participant pas au championnat de France seront inscrits au trophée grand ouest en priorité pour que chaque équipage FFM puisse participer à un championnat.

Article 2 : CATEGORIES

Ce championnat se déroule en une catégorie toute cylindrée confondue :

Les cylindrées des machines doivent être au-dessus de 350 cc (or jeunes équipages) jusqu'à 750 cc pour les 2 temps et 1000cc pour les 4 temps.

Article 3 : ENGAGEMENTS

En début de saison soit au plus tard le 15 février 2015, chaque équipage devra envoyer sa demande d'engagement au trophée Grand Ouest Side Car Cross 2015 avec un chèque de 30 euros permettant de couvrir les frais administratifs et autres, découlant de cette organisation, au responsable du Trophée Grand Ouest.

En contrepartie, il recevra un exemplaire du règlement ainsi que le calendrier des compétitions.

Les engagements pour chaque épreuve seront à renvoyer au responsable du trophée. Le bulletin d'engagement ne sera pris en considération qu'aux conditions suivantes :

- Joindre un chèque de 35 euros (par épreuves, transpondeur de 10 euros inclus) à l'ordre du club organisateur.
- Joindre une enveloppe timbrée avec coordonnées (par épreuves)
- Joindre un chèque de 30 euros pour l'engagement au championnat,

En cas d'absence justifiée, l'équipage devra s'excuser auprès du club afin de récupérer son chèque, avant la date de la course. Dans le cas contraire le chèque sera encaissé.

Par ailleurs, chaque équipage devra participer à un maximum d'épreuves du trophée Grand Ouest.

Article 4 : RESPONSABLE DU TROPHEE GRAND OUEST

Il sera chargé de gérer tous les documents administratifs de début de saison, soit :

- Les demandes d'engagement Grand ouest
- L'affectation de la numérotation des nouveaux équipages
- L'envoi des documents à tous les équipages
- La gestion des classements provisoires et définitifs
- Il devra informer les responsables de chaque ligue au fur et à mesure de l'évolution de ce championnat.

Responsable pour la saison 2015 :

Mr MARCHAND Bastien

Saugour

86350 ST SECONDIN

Tel : 06 75 67 41 75

Mail : bastienmarchand@orange.fr

Article 5 : NUMEROTATION

Les numéros de courses seront attribués en fonctions du classement de l'année précédente et valable pour toute la saison 2015. Les numéros des équipages inscrits au trophée ne devront pas dépassé le 50. Les équipages hors trophée choisiront un numéro au-dessus de 50.

Article 6 : MACHINE

Les sides car doivent correspondre aux normes du championnat de France.

Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.

Les machines doivent être munies d'un coupe-circuit relié au pilote.

Une protection dorsale est obligatoire.

Un tapis environnemental devra être installé sous la machine dans le parc

Article 7 : ESSAIS - SELECTION DES ÉQUIPAGES

Une séance d'essais libres sera organisée (minimum 15 mn - 3 tours obligatoire)

Une séance d'essai qualificatif pour tous les équipages (minimum 15 mn)

Le nombre d'équipages inscrits au trophée sera limité à 36.

Les 30 équipages les plus rapides des essais qualificatifs seront qualifiés

Équipages de réserve :

- 1er équipage classé 31ème

- 2ème équipage classé 32ème

Article 8 : DEPART- CHRONOMETRAGE

Le départ sera donné de la même manière qu'en moto cross. Le club devra prévoir une herse de départ et un parc fermé.

Position sur la herse de départ pour toutes les épreuves suivant le classement de l'épreuve précédente pour la première manche puis classement de la manche 1 pour le départ de la manche 2 (classement de la manche 2 pour le départ de la manche 3). **(Départ obligatoire sur 2 lignes de 15 équipages).**

Les équipages hors trophées rentrerons en grille après les équipages inscrits au trophée grand ouest quel que soit leur arrivé aux manches précédentes. La décision de faire partir le ou les réservistes sera prise 5 minutes avant chaque départ dans le cas où il manquerait 1 ou 2 équipages dans le parc d'attente.

Le classement se fera **par transpondeurs.**

Article 9 : MANCHE DE CLASSEMENT

Pour chaque épreuve les manches de classement sont de 3 manches de 15 minutes + 2 tour.

Un intervalle de **45 minutes minimum** devra séparer chaque manche.

Article 10 : POINTS CHAMPIONNAT :

L'attribution des points CHAMPIONNAT par manche se fera d'après le barème FFM ; 25 pts-22- 20-18-16-15-14-13-12 etc..... Et la totalité des points sera prise en compte pour le classement final par catégorie,

(Classement brut, totalité des points marqués).

Tout équipage n'ayant pas fait au moins 3 tours, ne pourra pas prétendre être classé dans la manche.

Article 11 : REMISE DES PRIX

Le club organisateur devra prévoir un minimum de 6 **coupes**

Dans le cas d'un nombre insuffisant d'équipages, le club pourra inscrire des équipages figurant dans les **30 premiers** du classement du championnat de France side car cross de l'année précédente pour compléter le plateau sans que ceux-ci puissent prétendre au classement de la journée ni au classement cumulé de ce championnat. Le club organisateur conserve la possibilité d'inscrire 2 équipages de son choix (dans les mêmes conditions expliquées précédemment). Des équipages des ligues voisines pourront être invités (sans classement cumulé).

Aucune rémunération ne pourra être demandée aux organisateurs.

Article 12 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Chaque équipage devra présenter son permis de conduire ou le CASM ainsi que la licence FFM de l'année.

Pour les vérifications techniques, présentation obligatoire du livret technique, aucun oubli ne sera tolérer

Article 13 : APPLICATION DU REGLEMENT

Pour le Championnat Grand Ouest l'ensemble des articles du règlement FFM **MOTOCROSS** est applicable,

(Les réclamations seront déposées suivant la procédure MOTO-CROSS).

Certaines zones du circuit (zone panneauage, près grille) ne seront accessible qu'aux personnes possédant une LAP (licence assistant pilote, dès 14 ans),

Article 15 : CALENDRIER 2015 EN COURS

BAUGE	14/15 MARS	49	Mr RABOUIN Jean Claude 49150 BAUGE 02.41.89.29.04 06.22.22.50.28
CHINON	6 AVRIL	37	Mr RICHER Dominique 50 rue Carnot 37220 L'île Bouchard 06.87.27.30.60 02.47.58.64.51
NOZAY	17 MAI	44	Mr MORANSAIS Tony Coifbré 44170 JANS 06.26.76.53.99
CUSSAC	24 MAI	87	Mr BRACHET Patrice 31 rue des forges Le Theilloi 87270 Chaptelat 05.55.08.02.45 06.83.23.97.78
LA SUZE / SARTHE	7 JUIN	72	Mr BOUL Nicolas 33 RUE DE PICARDIE 72210 LA SUZE SUR SARTHE 02.43.47.83.99
HUISMES	21 JUIN	37	Mr COIQUIL Philippe 8 rue la Bouziniere 37420 Huismes 02.47.95.44.39
			Mr LE PEMP Laurent

GRIGNOLS	12 JUILLET	24	Le puy de la garde 24110 GRIGNOLS 06.18.12.39.34
ARBIS	20 SEPTEMBRE	33	Mr GAUTHIER René 6 rue du Croustet 33700 MERIGNAC 05.56.47.08.29